

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/03/2014

Réception par le Prefet : 18/03/2014

Publication : 20/03/2014



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2014-2-2-2

Séance du jeudi 13 mars 2014

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

BUDGET PRIMITIF 2014 INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU TOURISME (POLITIQUE F04)

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets,
- VU la délibération n° CG-2013-5-1-1 du Conseil Général du 5 décembre 2013 portant sur l'exécution anticipée du Budget départemental,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2014-1-2-3 du 17 janvier 2014, relative à l'attribution de la subvention de fonctionnement pour 2014 à Haute-Alsace Tourisme – Agence de Développement Touristique,
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche, en date du 18 février 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- ❖ de confirmer le montant de la subvention de fonctionnement pour 2014 à Haute-Alsace Tourisme – Agence de Développement Touristique, soit 2 313 000 €, votée dans le cadre de la Commission Permanente du 17 janvier 2014,
- ❖ d'inscrire au titre du BP 2014 les autorisations de programme et les crédits de paiement suivants :
 - **Programme F041 Promotion Touristique**
 - En investissement :**
 - * une autorisation de programme à hauteur de 1 680 000 €
 - * un crédit de paiement de 1 722 747 €

En fonctionnement :

* un crédit de paiement de 2 694 000 €
dont 2 313 000 € pour l'ADT et 381 000 € pour les interventions
touristiques

* une recette de fonctionnement de 100 000 € au titre de la taxe
départementale additionnelle à la taxe de séjour.

➤ **Programme F042 Maison de l'Alsace à Paris**

En fonctionnement :

* un crédit de paiement de 300 000 €

➤ **Programme F043 Convention Interrégionale pour le Massif des Vosges**

En investissement :

* un crédit de paiement de 535 014 €

➤ **Programme F045 SYMBIO**

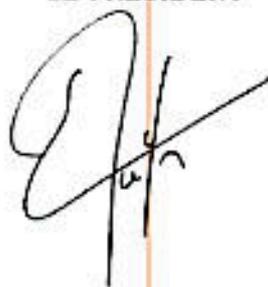
En fonctionnement :

* un crédit de paiement de 50 000 €

❖ de donner délégation à la Commission Permanente au titre des programmes
sus-mentionnés pour :

- l'affectation des autorisations de programme, des crédits de paiement et des
recettes votés,
- l'approbation de l'ensemble des conventions à intervenir.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

Alphonse HARTMANN ne participe pas
au vote en sa qualité de Président de la
Société Fermière de la Maison d'Alsace à Paris

Michel HABIG ne participe pas au vote
en sa qualité de Président du Syndicat
Mixte pour le Bioscope (SYMBIO)